

**Intervention de la délégation algérienne
à l'occasion de la 16^{ème} Assemblée des Etats Parties
à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel
Vienne, du 18 au 21 décembre 2017**

Merci Monsieur le Président,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir de la délégation algérienne de vous voir présider les travaux de cette 16^{ème} Assemblée des Etats Parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour vous féliciter pour le travail remarquable accompli durant votre mandat et surtout vous remercier sincèrement de nous avoir honorés de votre présence lors de la célébration, en Algérie, du 20^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention à travers l'opération de destruction publique de la totalité du stock restant de mines antipersonnel.

Mes vifs remerciements s'adressent, également, à Son Altesse le Prince Mired du Royaume Hachémite de Jordanie et à Mme Jody WILLIAMS ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu se joindre à nous, lundi, lors de l'événement parallèle consacré à la pratique algérienne dans la lutte contre les mines antipersonnel.

Je remercie, enfin, les nombreux orateurs qui ont tenu des propos aimables et adressé des félicitations chaleureuses à l'endroit de mon pays.

Monsieur le Président,

Le Programme algérien de mise en œuvre de l'article 5 pour la période 2002-2012, prorogé de 5 ans supplémentaires lors de la 11^{ème} Assemblée, a été entièrement exécuté le 1^{er} décembre 2016 et la déclaration de sa mise en œuvre a été déposée auprès de l'Assemblée.

Au moyen d'une mobilisation importante de ses ressources matérielles, techniques et humaines, l'Algérie est parvenue à libérer plus de 12 418 hectares de terrains sur lesquels avait plané, durant des années, la menace des mines antipersonnel posées par le colonisateur, à éviter la survenance d'accidents nouveaux et à garantir une circulation en toute quiétude et à l'abri de tout risque. Ainsi, 93 zones, autrefois périlleuses, sont aujourd'hui aptes à être converties en zones productives au service du développement et de la prospérité.

Sur un autre plan, les efforts consentis en la matière laissent entrevoir la fin d'un carnage qui avait eu un impact humain considérable avec 4830 victimes civiles, durant la Guerre de libération nationale, et 2470 autres victimes, après l'Indépendance. Ce qui signifierait l'allègement du lourd fardeau supporté par les systèmes nationaux de santé publique et de solidarité pour la prise en charge des victimes.

L'Algérie poursuivra, bien évidemment, conformément à sa législation, l'assistance fournie à ses enfants victimes des mines en termes de services de pension, de soins et d'insertion socio-économique.

Monsieur le Président,

Assurément, l'accomplissement par l'Algérie des objectifs de la Convention d'Ottawa a été le fruit d'une volonté politique résolue de lutte contre ces armes aveugles et lâches, conjuguée aux actions persévérantes et minutieusement menées par des Unités de notre Armée Nationale Populaire spécialement déployées au titre de cette mission humanitaire, ainsi qu'à la participation active de la société civile algérienne dans les domaines de l'assistance aux victimes et de la sensibilisation aux dangers des mines.

La combinaison de ces efforts procède de notre profonde conviction que ceux-ci ne sauraient être couronnés de succès sans une appropriation nationale pleinement assumée.

Dans la réussite de cette entreprise, l'on se doit, également, de saluer l'apport, l'accompagnement et l'appui technique de la Belgique, du Canada, de la Suède, de l'Union Européenne, du Centre international de déminage humanitaire de Genève, de l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la Convention, du CICR, du PNUD et de Handicap International.

En somme, le processus mené par l'Algérie aura été certes long, dur, complexe et coûteux, mais, la tâche est désormais accomplie. Et si elle l'a été en Algérie, cela signifie sans doute qu'elle peut l'être, tout aussi bien, ailleurs. C'est du moins ce que l'Algérie souhaite vivement à tous les Etats engagés sur la voie de cette noble cause.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre de la Convention constitue un jalon important dans le processus de désarmement et de renforcement du droit humanitaire ainsi qu'un facteur précieux en faveur de la paix et de la sécurité internationales. A ce propos, je me réjouis de la récente adhésion du Sri Lanka auquel je souhaite la bienvenue au nom du Gouvernement algérien.

Au moment où nous célébrons le 20^{ème} anniversaire de l'adoption de notre Convention, il me plait de relever que le nombre de ratification s'élève aujourd'hui à 163. Ce qui témoigne de son importance et de sa pertinence et conforte notre aspiration commune et tout à fait légitime à son universalisation.

L'Algérie est fermement convaincue que la seule garantie contre les conséquences humanitaires graves de ces armes immorales réside dans leur élimination totale d'où la nécessité impérieuse de l'universalisation de la Convention.

Animée de cette ferme conviction, l'Algérie réitère son appel solennel en direction de tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait, en particulier dans notre région tourmentée, à y adhérer sans délai et à contribuer ainsi aux efforts visant à libérer le monde de la hantise des mines antipersonnel à l'horizon 2025.

Je vous remercie Monsieur le Président.